
SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2017

Le **mardi 20 juin 2017, à 19h** devaient se réunir les membres du Conseil du 8^e arrondissement sur convocation en date du 13 juin 2017 adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8e arrondissement.

Le quorum n'ayant pas été atteint, et conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil d'arrondissement a été de nouveau convoqué le 21 juin 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8e arrondissement prévu à cet effet.

Le **mercredi 28 juin 2017, à 19h30**, les membres du Conseil du 8e arrondissement se sont réunis salle du conseil et ont délibéré sans conditions de quorum. Le jour de cette séance 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

M. Pierre LELLOUCHE
M. François LEBEL
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à M. Marc PACHECO)

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Charles BEIGBEDER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h30, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2017 12

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 13

Approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2017

2017 DAC 35

Subventions d'équipement de 395.711 euros et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé

2017 DASCO 58

Caisse des écoles du 8e-Subvention de 836 199 euros pour la restauration scolaire

2017 DASCO 114

Réalisation d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur l'unité foncière communale 25-27 rue de Constantinople (8^e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage

2017 DASCO 117

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020

2017 DEVE 123

Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques par la Société Bouygues Travaux Publics, future gare RER Porte Maillot (17^e)

2017 DFPE 69

Subventions de 4.389.065 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

2017 DFPE 190

Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels(es) de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistants(es)

2017 DAE 64

Subventions et cotisation de 1.699.500 euros conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2017 DAE 110

Subvention de 5.000 euros à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e)

2017 DAE 123

Subvention de 5.900 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2016 (8e)

2017 DLH 128

Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant

2017 DAC 524

Subvention de 4.500 euros à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris (8e)

2017 DFPE 17

Accompagnement des séparations - Subventions de 149.000 euros, conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité.

2017 DASCO 8-G

Collèges publics - Participations de 199 438 euros aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017

2017 DASCO 18-G

Divers Collèges publics-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux

2017 DASCO 54-G

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020

2017 DASES 215-G

Subventions de 718 558 euros relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations

Q08 2017 04

Question orale au Maire d'arrondissement de M. Marc PACHECO relative à la réforme des rythmes scolaires

Q08 2017 05

Question orale au Maire d'arrondissement de M. Marc PACHECO relative au fascicule "le bilan de nos actions à mi-mandat"

Q08 2017 06

Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Eve DESBONNETS relative au logement social

Q08 2017 07

Question orale au Maire d'arrondissement de Mme Catherine LECUYER relative aux fontaines des Champs Elysées

V08 2017 01

Voeu de Mme Catherine LECUYER relatif au centre d'hébergement d'urgence 25/27 rue de Constantinople

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette séance remplace celle de la semaine dernière n'a pas pu avoir lieu faute de quorum. Il aurait suffi de la présence ce soir de deux élus pour que la séance se tienne. Nous pouvons commencer la séance puisqu'il est 19h30.

La séance est ouverte.

2° / 08 2017 12 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons désigner le secrétaire de séance : Grégoire GAUGER, s'il vous plait, êtes-vous d'accord ?

M. GAUGER : Tout à fait.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

3° / 08 2017 13 - Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2017. Je le mets aux voix.

Mme DESBONNETS : J'ai quelque chose à dire, Madame le Maire. Je voulais expliquer pourquoi je n'étais pas présente lors du dernier Conseil d'arrondissement, qui a été reporté. Je voulais vous dire, Madame le Maire, que le rôle d'un conseiller d'arrondissement ne consiste pas seulement à assister aux séances du Conseil d'arrondissement qui est, somme toute, la chambre d'enregistrement de la mairie centrale.

En effet, lors de ce Conseil, les délibérations qui nous sont soumises au vote sont celles de la Mairie centrale et très rarement, pour ne pas dire « jamais », ce ne sont vos propositions de vœux pour le bien des habitants du 8^e arrondissement.

Vous ne souhaitez pas travailler en toute transparence avec nous, refusez pour certains d'entre nous que nous ayons des délégations, voire vous la leur retirez.

Depuis le début...

Mme d'HAUTESERRE : Attendez. Qu'êtes-vous en train de faire, vous étiez absente et vous faites le compte rendu du dernier conseil ce soir ?

Mme DESBONNETS : Non, c'est pour expliquer...

Mme d'HAUTESERRE : Eh bien, vous nous expliquerez après la séance.... Je mets aux voix le conseil d'arrondissement, qui est pour ? Abstentions ? Contre ? Je vous remercie.

Le compte rendu de la séance du mardi 23 mai 2017 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents

Suffrages exprimés **POUR: 6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la délibération DAC 35.

Mme DESBONNETS : Donc là, vous ne me laissez pas la parole ?

Mme d'HAUTESERRE : Non, je vous la laisserai après la séance, Madame.

4°/ 2017 DAC 35 - Subventions d'équipement de 395.711 euros et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Il nous est proposé d'apporter un soutien aux 15 théâtres dont les dossiers ont été validés par le comité de pilotage tripartite composé de la Ville de Paris, l'Etat via le ministère de la Culture et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé. Il a été décidé d'encourager les théâtres à, d'une part, réaliser des travaux de mise en accessibilité, d'autre part, à effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

Parmi les 15 théâtres concernés figurent deux théâtres du 8e :

Le Théâtre de la Madeleine : La direction du théâtre souhaite réaliser des travaux de réfection du chauffage, de mise aux normes électriques et du SSI. Le montant des travaux s'élève à 116.295 euros HT. L'Etat financera cette opération à hauteur de 23.438 euros. Je vous propose d'attribuer à la SAS Société Théâtre de la Madeleine une subvention d'équipement de 23.438 euros.

Le Théâtre Michel, situé au 38-40 rue des Mathurins dans le 8ème arrondissement : La direction souhaite réaliser des travaux d'accessibilité des sanitaires en corbeille, de création de sanitaires en orchestre et d'installation de flash sécurité, pour un montant de 123.170 euros HT. L'Etat participera à cette opération à hauteur de 29.355 euros.

Je vous propose d'attribuer à la SA Théâtre Michel une subvention d'équipement de 25.513 euros. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie. Avez-vous des observations ?

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ 2017 DASCO 58 - Caisse des écoles du 8e-Subvention de 836 199 euros pour la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La délibération 2014 DASCO 1171 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014, a défini les modalités d'attribution des subventions allouées aux Caisses des Ecoles au titre de la restauration scolaire, pour la période 2015-2017.

La Caisse des Ecoles du 8ème arrondissement appartient au groupe des caisses de petite taille, dont le prix de référence est de 7,10 euros en 2017.

Compte tenu d'un nombre de repas total estimé pour 2017 à 283 083 repas et d'un montant de recettes familiales dues estimé à 1 173 693 euros, la subvention de restauration pour la Caisse des Ecoles du 8ème arrondissement est fixée à 836 199 euros.

En vertu de la délibération 2014 DASCO 1171, ce montant sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel – et non plus estimé – de repas servis pour le compte de la Ville et du montant réel – et non plus estimé – des recettes familiales dues au titre de la restauration scolaire.

Pour l'année 2016, le solde est négatif de 181 661 euros compte tenu des résultats inférieurs aux prévisions tant des repas (29 861 repas) que des recettes familiales (30 352 euros).

Néanmoins, l'imputation de ce solde négatif serait de nature à générer des difficultés majeures pour la Caisse des Ecoles compte tenu de sa situation financière actuelle. Aussi, il est proposé de ne pas rappeler ce solde cette année.

Dès lors, il est proposé de verser à la Caisse du 8ème arrondissement une subvention de restauration de 836 199 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Avez-vous des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Oui. Dans cette délibération, dans l'exposé des motifs, une phrase m'a plus qu'interpellé : « compte tenu de sa situation financière actuelle ». J'avoue que je suis plus que surprise, parce que je suis au comité de gestion, comme d'autres élus, de la Caisse des écoles du 8^e. J'ai là le compte administratif 2016 et le budget 2017 que l'on nous a présenté et en aucun cas, on ne nous a alertés sur le fait qu'il existait un problème à la Caisse des écoles du 8^e.

Donc j'avoue que j'attends quelques explications sur le sujet, d'autant que j'ai appris depuis, après m'être renseignée, que la situation était vraiment critique et qu'on aurait très vite une subvention exceptionnelle conséquente à voter. Cela est donc tout de même préoccupant.

Je rappelle aussi qu'il y a deux mois, j'étais intervenue en Conseil pour m'étonner que l'on dépense 40 000 euros en 2016 pour avoir deux responsables à la tête de la Caisse des écoles. Vous nous aviez expliqué que cela était tout à fait normal et justifié, alors que l'on se rend compte aujourd'hui que nous avons une Caisse des écoles en déficit.

Ce n'est donc pas très cohérent et je pense qu'il serait bon que vous puissiez nous fournir quelques éclaircissements sur la situation réelle de notre Caisse des écoles parce que chaque élu, ici présent, se sent concerné, j'imagine.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, Madame BARLIS. Vous aurez la réponse, et les élus auront la réponse, quand j'aurai interrogé Monsieur DUBEDAT, qui est en charge de la gestion de cette Caisse.

Mme BARLIS : Voilà qui est tout de même un peu dommage, si vous le permettez, parce que c'est aujourd'hui que l'on nous demande notre avis.

Mme d'HAUTESERRE : Vous l'aurez demain, Madame : Monsieur DUBEDAT est en vacances.

Mme BARLIS : Cela veut dire que vous demandez à l'ensemble des élus de cet arrondissement de voter sans avoir tous les éléments : cela s'appelle un blanc-seing, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Dans ce cas-là, vous ne votez pas. Je vais mettre aux voix : vous n'êtes pas obligée de voter pour. Je mets aux voix : qui est pour ?

Mme DESBONNETS : Non, moi aussi, j'ai quelque chose, Madame...

Mme BARLIS : Vous vous rendez compte quand même que nous n'avons pas l'opportunité de pouvoir travailler correctement ?

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, Madame BARLIS : Monsieur DUBEDAT est en vacances ; je n'ai pas les éléments pour...

Mme BARLIS : Madame la Maire, vous pouvez trouver mieux que cela, excusez-moi...

Mme d'HAUTESERRE : Non, je ne trouve pas d'excuses. Si vous n'êtes pas contente, Madame BARLIS, vous me faites un courrier. En attendant, je mets aux voix. Il y a d'autres observations... ?

Mme BARLIS : D'autant que vous les avez, les informations, puisque vous avez fait les démarches pour avoir une subvention exceptionnelle. Un peu de transparence !

Mme d'HAUTESERRE : J'attends que Monsieur DUBEDAT m'apporte la réponse et vous l'aurez par écrit.

Mme BARLIS : Dites carrément : « *Je ne veux pas vous les donner* ».

Mme d'HAUTESERRE : *Je vous ai répondu : Vous les aurez par écrit*

M. GAUGER : Madame BARLIS, ce point est inscrit à l'ordre du jour depuis un certain moment, puisqu'il devait être traité la semaine dernière. Rien ne vous empêche, en tant qu'élue, d'interroger en amont le Maire, pour qu'il puisse saisir les services techniques
[Brouhaha]

M. GAUGER : Je peux m'exprimer ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Merci, Madame le Maire. Moi, je trouve aussi que par cette délibération, nous découvrons que la situation financière actuelle de notre Caisse des écoles est plus que fragile.

Le 2 mai, en Conseil d'arrondissement, Corine BARLIS vous a interpellée sur l'augmentation des dépenses RH de 40 000 euros, car deux chefs de service ont cohabité durant six mois. Lors de vos échanges avec Madame BRLIS, vous sembliez faire porter la responsabilité sur la Mairie centrale.

S'il est vrai que nous aimons aussi taper sur la Mairie centrale quand elle commet des erreurs, ce que nous aimons par-dessus tout, Madame le Maire, c'est la transparence et le sens des responsabilités.

Après renseignement, j'ai appris que la nomination de deux chefs de services pour passation de dossiers durant six mois n'était absolument pas une pratique courante, et que quand celle-ci avait lieu, elle ne se faisait que lorsque la Caisse en avait les moyens, et qu'elle ne venait pas pleurer ensuite pour avoir des subventions supplémentaires comme cela semble être le cas, en l'occurrence.

Madame le Maire, vous êtes la Présidente de la Caisse des écoles ; vous êtes responsable juridiquement de cet établissement public autonome ; c'est vous qui avez signé l'arrêté de nomination de M. DUBEDAT.

Donc la question que je vous repose aujourd'hui est la suivante : pourquoi avoir signé cet arrêté, alors que vous saviez pertinemment que cela aurait un coût supplémentaire de 40.000 euros pour le contribuable et que cela mettrait en péril la Caisse des écoles ?

Je suis ravie d'apprendre que vous allez nous transmettre l'ensemble des documents. J'espère qu'en tant qu'élue, moi aussi, je pourrai les obtenir, ainsi que mes collègues. J'en profite pour dire que nous aimerions avoir un droit de communication sur l'ensemble des comptes rendus des différentes commissions et comités mis en place.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Vous les aurez en temps et en heure, à parti des éléments fournis...

Mme DESBONNETS : Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets donc aux voix cette délibération...

M. PACHECO : J'avais une question, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur....

M. PACHECO : Encore une fois, on a un prix de revient calculé sur la base du compte administratif 2013 ? et actualisé. J'avais posé la même question l'an dernier, je n'ai pas eu la réponse ; je ne sais pas si vous allez pouvoir me répondre cette année. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi nous n'avons pas le prix de revient correspondant au compte administratif ?

Mme d'HAUTESERRE : Le prix de revient alimentaire, en dépenses, égale 2,32 euros. Le prix de revient salaires, le prix de revient des charges, le prix de revient amortissements. Donc les dépenses en prix de revient coûtent 8,19 euros. Effectivement, en recettes, nous avons 8,08 euros. Donc le repas est en déficit de 11 centimes par repas. Voilà le compte administratif 2016 que l'on m'a remis.

M. PACHECO : Donc le prix de revient est de plus de 8 euros, et l'on nous fait voter une délibération sur un coût de revient de 7 euros. Je voterai contre évidemment : on ne peut pas voter quelque chose qui est totalement faux.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Alors, je mets aux voix. Qui est pour ? qui est contre ?...

Mme BURLIS : Il y a les abstentions, aussi.

Mme d'HAUTESERRE : Abstentions ? Merci.

A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION 1 : (Mme Corine BARLIS)

2017 DASCO 114 - Réalisation d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur l'unité foncière communale 25-27 rue de Constantinople (8^e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Afin de répondre aux besoins en matière d'équipement scolaire dans le Nord du 8^e arrondissement, d'améliorer les conditions d'accueil des écoliers et de permettre le règlement des problèmes de la restauration scolaire de l'arrondissement en créant une cuisine de production, il est proposé de construire une école polyvalente (trois classes maternelles et cinq élémentaires) et une cuisine de production de 630 repas sur l'unité foncière communale, du 25-27 rue de Constantinople.

L'opération s'effectuera sur une unité foncière réunissant deux parcelles, l'une au 25 rue de Constantinople, précédemment occupée par un garage automobile, et la deuxième, au 27 rue de Constantinople, constituée de bureaux de l'ex CPAM, la Caisse primaire d'assurance-maladie.

Les parcelles sont classées au Plan Local d'Urbanisme « zone de déficit en logement social » avec une réserve pour un équipement d'enseignement.

Aussi, pour valoriser le foncier disponible, dans le respect du PLU, le programme de la Direction des Affaires Scolaires est complété par des logements sociaux familiaux (du T1 au T5).

Le projet urbain articule des entités indépendantes au sein d'un ensemble immobilier unique.

Le montage juridique envisagé pour la réalisation de l'ensemble immobilier unique prend la forme d'un transfert de maîtrise d'ouvrage prévu par l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 – relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP ».

L'imbrication technique des logements et des équipements publics (cuisine et école) rend en effet indispensable une unité de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux pour mener à bien ce programme complexe.

Le bailleur social ELOGIE-SIEMP ayant été désigné pour la réalisation des logements sociaux familiaux, je vous propose de lui confier la réalisation de l'école et de la cuisine.

Le projet de convention qui vous est soumis définit les engagements de la Ville et d'ELOGIE-SIEMP, précise les conditions d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme.

Les équipements publics (cuisine et école) reviendront en gestion municipale dès réalisation.

La dépense maximale de construction de l'école et de la cuisine est de 10.900.000 euros. Le coût définitif sera établi sur la base du dossier de permis de construire et fera l'objet, si nécessaire, d'un avenant à la présente convention.

La livraison de l'école et de la cuisine est prévue pour le 2^e trimestre 2022, sauf délais supplémentaires dus aux éventuels recours.

En conclusion, il nous est proposé d'approuver la convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage à conclure avec ELOGIE-SIEMP, pour réaliser les équipements publics, et d'autoriser la Maire de Paris à la signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

M. GAUGER : Une observation : je voterai pour cette délibération, mais j'attire juste l'attention du Conseil d'arrondissement sur le fait que nous avons un programme de 10 900 000 euros. Il est nécessaire d'avoir cet équipement dans l'arrondissement, mais je pense qu'il faudra que nous soyons extrêmement vigilants sur le coût, à terme, de ces travaux ; parce que nous savons que la Mairie de Paris a tendance à beaucoup dérapier sur ses projets immobiliers et à les sous-estimer, en général. Il sera donc de notre devoir à tous d'être très vigilants sur ces dépenses.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Madame la Maire, je n'ai pas bien compris : cette cuisine concerne-t-elle uniquement l'école ?

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit d'une cuisine de production de repas.

M. PACHECO : Pour d'autres écoles ?

Mme d'HAUTESERRE : Je pense qu'à terme elle pourra servir à d'autres écoles

M. PACHECO : Lesquelles ?

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, ils vont le déterminer au moment venu, cela pourrait être pour Florence et Moscou.

M. PACHECO : Vous ne savez pas ?

Mme d'HAUTESERRE : A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore tous les éléments finalisés.

M. PACHECO : Encore une fois, nous allons voter, alors que nous n'avons pas tous les éléments.

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, vous n'êtes pas obligé de voter, Monsieur.

M. PACHECO : Vous lisez les délibérations comme moi.

Mme d'HAUTESERRE : La délibération, vous l'avez lue, comme moi, nous n'avons pas les éléments détaillés pour savoir quelles écoles seront concernées.

M. PACHECO : Des questions se posent de manière assez évidente, tout de même.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr et vous en avez le droit.

M. PACHECO : Et vous nous faites voter, sans que nous ayons ces éclairages-là ; en effet, une production de repas, on n'en a jamais entendu parler. Vous l'avez porté, ce projet ? Il nous est imposé ? Je n'en ai jamais entendu parler.

Mme d'HAUTESERRE : Non, je ne fais pas encore partie de l'exécutif de la Ville de Paris.

M. PACHECO : Il nous est donc imposé.

Mme d'HAUTESERRE : C'est une délibération qui nous est proposée. ce n'est pas une obligation pour vous de voter. Je porte à votre connaissance cette délibération qui nécessite effectivement un débat qui arrivera au Conseil de Paris. Aujourd'hui, nous ne savons pas quelles sont les écoles qui seront amenées à bénéficier de ces repas.

M. PACHECO : Donc nous votons sans savoir.

M. BALADI : Dans le dossier, on parle de 630 repas. Si l'on calcule le nombre de places : il y a 12 classes plus 3, ce qui donne 15 classes. Cela fait donc un effectif d'environ 40 élèves donc il y a vraisemblablement une autre école du périmètre qui est concernée. Comme aujourd'hui, nous avons, à Bienfaisance, une cuisine centrale, qui est basée rue Portalis, et qui alimente aussi les autres écoles qui n'ont pas de cuisine. Je pense qu'en tant qu'ancien adjoint chargé des affaires scolaires, tu dois le savoir.

M. PACHECO : Dites-moi quelles écoles, Monsieur BALADI.

M. BALADI : Ce n'est pas écrit dans le dossier.

M. PACHECO : Cela m'intéresse. Quelles écoles sont-elles concernées ? La maternelle et l'élémentaire de Bienfaisance sont sur place, mais la cuisine de Portalis ne livre pas des repas dans d'autres écoles. C'est une question, tout de même, sur la qualité des repas qui sont servis : il est quand même intéressant de savoir quelles sont les écoles concernées, quels sont les avantages, les inconvénients etc.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, Monsieur. Le temps viendra où nous aurons des informations. Pour l'instant, ce n'est qu'une délibération pour pouvoir transférer les pouvoirs et la convention de la Ville à la SIEMP. Comme vous l'avez certainement lu, c'est en 2022 que ce complexe sera réalisé.

M. PACHECO : Je voterai contre : nous n'avons pas les éléments ; c'est quand même hallucinant.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait !

Une dame du public veut intervenir....

Mme d'HAUTESERRE : Pardon, le public n'a pas le droit d'intervenir....

La dame du public : Ah bon ? Alors qu'est ce qu'il faut faire pour avoir plus d'explications ? En Effet j'habite au 23 bis et cela m'intéresse

Mme D'HAUTESERRE : Vous nous écrivez...

La dame du public : Vous y répondez ?

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, je réponds à tous les courriels.

M. PACHECO : Vous pourriez anticiper, Madame le Maire, quand même. A chaque fois, je veux bien que vous répondiez a posteriori, mais enfin, ce sont des délibérations.

Mme d'HAUTESERRE : Puisque vous êtes depuis 2008 au Conseil d'arrondissement, vous savez bien que le public n'a pas le droit de réagir.

M PACHECO : Je fais suite à ma première intervention, Madame le Maire, et pas à l'intervention du public. Il me paraît quand même étonnant que nous n'ayons pas les éléments et que l'on nous fasse voter cette chose-là.

Mme d'HAUTESERRE : Je demanderai à la Ville ce qu'il en est. La délibération est ainsi formulée, donc nous n'avons pas d'autres éléments, je ne vais pas les inventer.

M. PACHECO : Vous n'avez pas questionné la Ville là-dessus, nous sommes bien d'accord ?

Brouhaha dans la salle

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la réalisation d'une école polyvalente et d'une cuisine de production sur l'unité foncière communale 25-27 rue de Constantinople (8^e) - Convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **4** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

2017 DASCO 117 - Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-20.

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire représente plus de 19 millions de repas servis chaque année pour près de 130 000 enfants scolarisés. La gestion de ce service a été déléguée à chacune des 20 Caisses des Ecoles des arrondissements parisiens.

A ce titre, les Caisses des Ecoles sont notamment chargées d'organiser (dans leurs dimensions d'hygiène et de sécurité sanitaire, d'achats et de menus) la production et la distribution des repas, ainsi que l'inscription, la détermination de la tranche tarifaire, la facturation et l'encaissement des contributions afférentes des usagers.

Compte tenu de l'arrivée à échéance en 2017 de la délibération 2014 DASCO 1171 des 15, 16 et 17 décembre 2014, qui constitue le cadre des actuelles conventions pluriannuelles conclues entre la Ville de Paris et les Caisses des Ecoles, ainsi que les modalités de financement associées, priorité a été donnée en termes de calendrier de travail au renouvellement des conventions et du financement.

Cette délibération pose les nouveaux cadres, conventionnel et de financement, qui seront déclinés avant le 31 décembre 2017 avec chacune des Caisses des Ecoles au travers :

- d'une part, de 20 conventions d'objectifs et de financement pour la période 2018-2020 ;
- et, d'autre part, de 20 dialogues budgétaires au terme desquels sera déterminée, pour chaque Caisse des Ecoles, la subvention 2018 de la Ville de Paris.

Ainsi, le projet de délibération définit le cadre de la délégation de la Ville de Paris aux Caisses des Ecoles de la gestion du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, en précisant les missions respectives des Caisses et de la collectivité parisienne.

Il rappelle les orientations stratégiques poursuivies par la Ville de Paris, en renvoyant aux délibérations en vigueur (promotion de l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire) ou aux objectifs intrinsèques au service public qui peuvent recouvrir des réalités diverses selon les Caisses des Ecoles.

Il pose le cadre structurel des futures conventions qui seront individualisées avec chacune des Caisses, tant en ce qui concerne les objectifs fixés que l'apport d'expertise et de conseil attendu de la Ville de Paris.

Il rénove le mode de financement associé à ces conventions en instaurant un dialogue budgétaire préalablement cadré avec chaque Caisse des Ecoles portant sur l'ensemble de son activité de restauration scolaire.

Le présent projet de délibération a donc pour objet de fixer le cadre permettant d'élaborer à l'automne les 20 conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement et de proposer les subventions pour l'année 2018 au titre du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Je vous prie, Mesdames et messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

M. GAUGER : Oui. Je pense que nous sommes nombreux, autour de cette table, à avoir vu les réformes des caisses des écoles ces dernières années par l'Hôtel de Ville. D'une manière très critique, nous ne sommes quand même pas favorables à beaucoup de choses qui ont été entreprises.

Cette délibération marque déjà un certain recul de l'Hôtel de Ville sur ces réformes, et de prise en considération des éléments du groupe LR. En tant qu'élus républicains, on espère que l'Hôtel de Ville va continuer à prendre en compte ces éléments, notamment lorsque nous débattons en Conseil de Paris la semaine prochaine.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. D'autres observations ?

M. PACHECO : Je n'ai pas bien compris ce que cela améliore. Peut-être que cela m'a échappé. En effet, si l'on vote des délibérations, c'est pour avoir quelque chose de mieux. Qu'est-ce qu'est censé améliorer ce nouveau dispositif ? J'avoue que je n'ai pas très bien perçu en quoi cela va dans un sens qui nous est favorable ; je n'ai pas bien compris.

M. GAUGER : Ecoutez, on en reparlera. Je n'ai pas l'intention de vous répondre.

M. BALADI : Je rappelle que le projet de départ de la Ville de Paris était une régie centrale pour gérer tous les repas de l'école. Nous en avons déjà parlé dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement. Il y a eu un recul sur ce projet, suite à l'opposition d'un certain nombre de maires d'arrondissement, y compris Madame le Maire, Jeanne d'HAUTESERRE. Je pense que cela a été rendu public. Grégoire GAUGER voulait parler de cela.

M. PACHECO : Une cantine centrale pour toutes les écoles de Paris ?

M. BALADI : Oui, une cantine centrale de type SODEXO pour alimenter les écoles avec plusieurs cuisines : tel était le projet de la Mairie de Paris.

M. PACHECO : On est quand même sur un projet qui est un projet de recentralisation de façon évidente, voire d'uniformisation sur tous les arrondissements : tel est ce que l'on nous propose.

M. BALADI : Je ne suis pas d'accord : tout à l'heure nous parlions de la création d'une cuisine dans le 8^e et vous étiez contre, Monsieur PACHECO. Pour 600 repas, cela ne peut pas être central.

M. PACHECO : Justement, à travers cette délibération vous perdez le peu d'autonomie que vous avez encore avec la Caisse des écoles. La Mairie centralise totalement : je suis totalement contre.

M. BALADI : Non, puisque la délibération de tout à l'heure, à laquelle vous étiez défavorable, évoquait 600 repas : cela a été voté.

M. PACHECO : Il s'agit effectivement de conserver des cantines dans les écoles : cela est effectivement tout à fait cohérent.

M. GAUGER : Je crois que nous sommes d'accord, là-dessus.

M. PACHECO : Vous perdez de votre pouvoir d'autonomie. Donc, je vote contre.

Mme BARLIS : Je trouve, sans aucune animosité, très déplacée l'intervention de Grégoire GAUGER, surtout ce soir où l'on vient d'avoir une fin de non-recevoir à nos questions sur la Caisse des écoles.

Je vais voter plutôt deux fois qu'une avec une grande résolution cette délibération.

M. GAUGER : Vous êtes libre de votre vote.

Mme BARLIS : Parce que qu'est-ce qu'il se passe aujourd'hui ? Le maire d'arrondissement gère la Caisse des écoles, comme il l'entend en rendant très peu de comptes, même aux parents, dans cet arrondissement, puisque les parents ne savent même pas qu'ils peuvent assister aux assemblées générales, qu'ils peuvent se mêler des repas de leurs enfants. Par contre, lorsqu'il y a des erreurs de gestion et qu'il y a des déficits, là, c'est la Ville de Paris qui règle la facture.

Alors, il arrive un moment, ce que je trouve tout à fait sain et normal, puisque c'est la Ville de Paris qui finance, que la Ville de Paris... Il n'est pas question de sortir l'épouvantail Sodexo : les enfants ne vont pas manger du Sodexo dans le 8^e arrondissement : vous savez très bien que c'est faux. Là, ce qui est prévu dans cette réforme, qui est positive, c'est qu'il y ait une convention passée chaque année entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles. Donc Madame la Maire aura son mot à dire : elle travaillera la convention à l'avance avec son responsable de la Caisse des écoles. On ne va pas imposer la même chose à tout le monde : il va y avoir un travail, une négociation, avec une nouvelle gouvernance, c'est vrai, par rapport à tout ce qui est gaspillage alimentaire, à tout ce qui est bio, à tout ce qui concerne le personnel. En effet, je le rappelle, et, en tant qu'élus, cela doit tous nous préoccuper, que dans les caisses des écoles parisiennes, tous les salariés n'ont pas les mêmes droits, ne sont pas au même régime : ce n'est pas normal.

Or en discutant, chaque année, autour de cette convention, on va arriver à avancer : j'y suis donc résolument favorable.

M. GAUGER : Je souhaitais simplement dire à Madame BARLIS qu'on a le droit de ne pas être d'accord avec vous. Je pense que tous les élus ici présents ne sont pas tous d'accord avec vous. On a le droit d'avoir une position.

M. PACHECO : Moi, je suis pour que le Maire d'arrondissement ait la responsabilité de la Caisse des écoles.

Mme BARLIS : La preuve que cela ne suffit pas.

M. PACHECO : Certes, mais la solution n'est pas d'externaliser.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous m'avez posé une question ?

Mme BARLIS : Madame, vous nous demandez un chèque en blanc, je ne suis pas là pour vous signer un chèque en blanc.

Mme d'HAUTESERRE : Donc vous n'allez pas voter ?

Mme BARLIS : Je ne vais pas voter pour, puisque je n'ai pas les éléments.

Mme d'HAUTESERRE : Ok, les éléments, vous les aurez quand le responsable de la Caisse sera de retour.

Mme BARLIS : Arrêtez, Madame la Maire, vous avez bien dû vous justifier...

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, je vous ai assez donné la parole, maintenant revenons sur la DASCO 117 : vous devez vous prononcer.

Mme BARLIS : Ne vous retranchez pas derrière les congés de votre responsable de la Caisse des écoles, alors que vous savez, vous l'avez reconnu tout à l'heure, que vous avez demandé une subvention exceptionnelle : vous avez bien dû l'argumenter auprès de la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, que j'ai argumenté cette demande.

Mme BARLIS : Donc vous savez bien où cela pêche et quels sont les problèmes : ne nous dites pas que vous n'avez pas les éléments. Seulement, vous ne voulez pas les communiquer.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, c'est un dossier sensible, je veux le régler avec la Ville. Je l'ai évoqué avec Madame CORDEBARD en tête à tête. Donc ce dossier va être réglé et vous aurez la réponse en temps et en heure. Je mets aux voix la délibération DASCO 17.

A LA MAJORITE (4 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **4** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS 2 : (M. Grégoire GAUGER, Mme Eve DESBONNETS)

2017 DEVE 123 - Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques par la Société Bouygues Travaux Publics, future gare RER Porte Maillot (17e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Ces installations sont soumises à enregistrement au titre de la réglementation sur les installations classées par la protection de l'environnement. Les 8^e et 16^e arrondissements de Paris se trouvent inclus dans le rayon d'affichage des 1 000 mètres fixés par la réglementation pour la rubrique installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.

L'enregistrement est subordonné au résultat d'une consultation publique menée dès lors que le Préfet considère que le dossier de demande est complet.

Cette consultation est organisée à la Mairie du 17^e arrondissement du 15 juin 2017 au 17 juillet 2017 inclus. A l'issue de la consultation publique, le Préfet délivrera l'arrêté portant enregistrement dans un délai de 5 mois à compter de la réception du dossier complet et régulier.

S'agissant du contexte, l'installation s'inscrit dans le cadre du projet de prolongement de la ligne E du RER francilien de la station Haussmann Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, une gare souterraine sera aménagée au niveau de la Porte Maillot.

Les terrassements nécessaires seront réalisés par création d'une tranchée ouverte. Les formations géologiques traversées étant hétérogènes, il existe un risque d'éboulement des terrains lors des travaux de creusement des parois de béton. Une consolidation temporaire des terrains sera donc réalisée par des injections de bentonite, c'est-à-dire du béton fluide, par une « hydrofraise », le temps que le béton des parois soit réalisé et consolidé.

Une station de criblage / dessablage des déblais de forage et des boues bentonitiques sera installée dans l'emprise du chantier sur la place de la Porte Maillot ; elle traitera environ 32 000 m³ de déblais sur douze mois. L'installation permettra de séparer les matériaux excavés de la boue bentonitique de forage qui sera recyclée et renvoyée vers l'hydrofraise pour être réutilisée.

L'installation soumise au régime de l'enregistrement sera composée de deux stations de dessablage.

L'examen du dossier a conduit les services techniques de la Ville de Paris à formuler des observations que vous trouverez dans cette délibération.

Des observations sur cette délibération ?

En l'absence d'observations, je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DFPE 69 - Subventions de 4.389.065 euros et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par délibération des séances du 12 au 15 décembre 2016, le Conseil de Paris a approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'Association ABC Puériculture relative au fonctionnement de ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil total de ces établissements est de 673 places.

Ces conventions, d'une durée de trois ans viendront à échéance le 31 décembre 2019.

Il est à noter que cette subvention globale comprend notamment la subvention de l'établissement situé au 7 bis rue de la Bienfaisance pour 170.116 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'Association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Avez-vous des observations à formuler ?

Mme DESBONNETS : Pouvons-nous connaître votre position ?

Mme d'HAUTESERRE : Je suis pour, merci : j'appelle à voter pour.

Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DFPE 190 - Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels(es) de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistants(es) maternel(les) et d'auxiliaires parentales(parentaux)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La Ville de Paris s'est engagée à soutenir l'accueil individuel à travers l'élaboration d'un plan de soutien des assistantes maternelles et des auxiliaires parentaux/parentales. Pour ce faire, une consultation d'une ampleur inédite a été conduite associant des parents et des professionnels de l'accueil individuel à travers la diffusion de questionnaires et l'organisation de focus-groupes.

Pour répondre aux attentes des familles et des professionnels, trois objectifs ont été fixés : renforcer la qualité de l'accueil proposée aux enfants ; améliorer l'information et l'accompagnement des familles pour faciliter le recours à ce mode d'accueil ; créer des outils permettant de mettre en adéquation l'offre et la demande d'accueil individuel pour lutter contre l'isolement des professionnels.

En 2015, 2 125 séances d'activités RAM-RAP étaient organisées à Paris, et l'année suivante, 2 470 ateliers ont été organisés dans les 3^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Les trois associations qui font l'objet du projet de délibération participent à cet objectif et proposeront pour l'année 2017 près de 1 200 ateliers, soit près de 500 de plus qu'en 2016 :

- La Maison de l'Enfance pour le RAM-RAP située au 7 rue Serge Prokofiev dans le 16^{ème} arrondissement.
- La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour l'animation d'ateliers RAM-RAP dans les 8^e, 11^e, 12^e, 15^e, 16^e, 19^e et 20^e arrondissements.
- ABC Puériculture pour le RAM-RAP « Le Petit Jardin » situé au 9 rue Aristide Maillol, dans le 15^{ème} arrondissement et le RAM-RAP itinérant « Le Petit Bus » proposant des ateliers dans les 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Il nous est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec ces associations et attribuer une subvention de :

- 70 920 euros pour la Maison de l'Enfance
- 200 000 euros pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon
- 263 780 euros pour ABC Puériculture, dont 87 440 euros pour le RAM-RAP Petit Jardin et 179 538 euros pour le RAM-RAP Petit Bus.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DAE 64 - Subventions et cotisation de 1.699.500 euros conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de subventions et de cotisations à 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Je parlerai surtout du PIE, puisque le PIE est dans le 8^e et cela représente, rien qu'en PIE, 50,63% de cette subvention, soit 860 500 euros. Le PIE est une association, « Paris Initiative Entreprise », sise au 68 boulevard Malesherbes, qui aide à la création et finance la création et la reprise de structures de l'économie de tous les jours, bien qu'ils inscrivent « sociale et solidaire ». Nombre de commerces ont été financés par le PIE, notamment dans le 8^e, je pense notamment à la fromagerie du marché Treilhard.

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à l'association pour 500 euros, je dirai qu'il s'agit de la plus petite subvention, et ensuite, d'accorder un ré-abondement au fond au titre de 2017 pour 400 000 euros, d'accorder à l'association PIE une subvention de fonctionnement de 290.000 euros et, enfin, une subvention de 140.000 euros supplémentaires, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 30.000 euros. Ainsi cela correspond au total à 860.000 euros de subventions accordés au PIE.

Je vous ferai l'économie des autres associations car elles ne sont pas situées dans le 8^e et n'interviennent pas directement, sauf erreur de ma part, pour les acteurs du 8^e.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE : Parfait. Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2017 DAE 110 - Subvention de 5.000 euros à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit d'une subvention de 5000 euros à l'association Le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fin d'année 2016. Tout à l'heure, on nous disait que le Conseil d'arrondissement était une chambre d'enregistrement ; pas seulement. Nous avons proposé cette subvention au titre de la Mairie de Paris, via les procédures SIMPA de la Mairie centrale et, ne l'occurrence, cela est redescendu au Conseil d'arrondissement et nous sommes appelés à voter.

Il s'agit donc de l'association du Carré de la Madeleine, qui regroupe les commerçants de la rue Castellane, de la rue Greffulhe, d'une partie de la rue des Mathurins, et de la rue de l'Arcade. Ce sont des commerçants de proximité qui participent, comme pour le marché de Treilhard, à une vie locale, et aux acteurs locaux, qui participent beaucoup aux conseils de quartier et aux animations.

En l'occurrence, on demande à leur accorder une subvention de 5.000 euros, qui correspond à 30,8% de leur budget total pour 2017, les 70% restants étant payés par les commerçants.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DAE 123 - Subvention de 5.900 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2016 (8^e)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit d'une subvention de 5.900 euros pour le Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016, comme pour le Carré de la Madeleine. En l'occurrence, comme vous le savez, le Comité Montaigne a un grand nombre d'adhérents et un budget bien supérieur : les 5900 euros représentant à peine 5% du budget global, qui est relativement important, comme vous pouvez le voir au dossier, avec plus de 100 000 euros.

C'est cette contribution de la Ville qui nous fait intégrer au projet du Comité Montaigne et à la partie quand même très touristique de cette avenue bien connue de tous les Parisiens, qui est importante.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Avez-vous des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DLH 128 - Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de la DLH 128 sur l'obligation de l'enregistrement de la déclaration préalable, prévue au Code du tourisme. Il s'agit en fait des locations meublées de courte durée Airbnb. Jusqu'à présent, il existait une obligation de déclaration dès lors que la durée de la location dépassait 120 jours par an, lorsqu'il s'agissait de la résidence principale.

A partir d'aujourd'hui, avec la nouvelle loi qui, selon l'article L 324-1 du Code du tourisme et la loi 2016 13-21, il existe une obligation et un téléservice qui permet d'enregistrer toute location meublée de courte durée. Ainsi, le déclarant devra fournir son identité, son adresse, son adresse électronique ; il devra fournir l'adresse du local, précisant lequel, lorsque ce dernier fait partie d'un immeuble comportant plusieurs locaux ; il devra faire mention du nombre de pièces et de lits.

IL s'agit d'une des préoccupations qui revenait souvent dans nos conseils de quartier, dans nos conseils d'arrondissement : nous en avons déjà parlé avec Madame le Maire et le député de l'époque Pierre LELLOUCHE.

Ce téléservice sera proposé à compter du 1^{er} octobre 2017 et il y aura une obligation d'enregistrement à compter du 1^{er} décembre 2017.

Il faudra que nous communiquions, je pense, aux Parisiens, pour voir s'il existe éventuellement des abus et pour ne pas que cela se transforme comme aujourd'hui, en commercialisation de courte durée, ce qui enlève 20% de l'offre locative à Paris, tout en générant un certain nombre de nuisances dans les copropriétés.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Effectivement, cette délibération est importante, puisque cela fait plusieurs années maintenant que la Ville de Paris se penchait sur ce problème. Cela représente un vrai manque à gagner pour les hôteliers lorsque des gens louent pratiquement à l'année un appartement pour les touristes.

Malgré tout, cette délibération permet aux Parisiens de le faire, puisque l'on dit que cela est possible jusqu'à 120 jours par an, ce qui rentre quand même dans le cadre de ce que font beaucoup de Parisiens. En effet, j'imagine que nous connaissons toutes et tous des gens qui, lorsqu'ils partent en vacances, notamment des jeunes, louent leur appartement pour financer leurs propres vacances.

Donc il ne s'agit pas de l'interdire, mais de l'encadrer. En effet, comme le rappelait notre collègue Vincent BALADI, cela peut, dans certains arrondissements, représenter jusqu'à 20% de l'offre locative. Or on sait que les Parisiens ont parfois beaucoup de mal à se loger et cela concerne 20 000 logements.

Il existe une brigade des agents de la Ville qui essaie de lutter contre cela et de contrôler et justement, cette nouvelle réglementation, avec cette obligation d'enregistrement va permettre une vérification et un suivi plus efficaces et je m'en réjouis.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ? Je mets aux voix.?

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Nombre de votants : **8**

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION 1 : (Mme Eve DESBONNETS)

2017 DAC 524 - Subvention de 4.500 euros à l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris (8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Chers collègues, à nouveau une proposition qui émane de Madame le Maire, n'en déplaise à certains, mais il est important de le souligner. Pourquoi une attention particulière aux associations d'anciens combattants ? Comme vous le savez, cela est devenu une priorité, aussi bien de la Mairie centrale que de la Mairie du 8^e, notamment depuis les terribles événements des deux dernières années, de sensibiliser au maximum la jeunesse et les jeunes citoyens aux questions de défense, et l'on peut s'appuyer pour cela, sur les associations des anciens combattants.

Evidemment, il faut bien sélectionner des associations pertinentes : l'AMMAC est considérée comme une association pertinente : je remercie son président Louis HAUDECENT qui est avec nous ce soir.

IL faut rappeler que la marine a une relation privilégiée avec la Mairie de Paris : la Mairie de Paris est tout de même la marraine du Charles de Gaulle et elle accompagne la Marine, la Marine Nationale et la réserve dans beaucoup d'actions.

Nous allons donc compter sur cette association pour nous aider à encore plus sensibiliser la jeunesse. Il y a des idées qui vont être maintenant mises en application : certaines sont évoquées dans cette délibération, notamment à travers des livres. Au-delà des livres, il existe un projet de concours au sein des écoles primaires sur la Marine Nationale.

Je pense qu'il s'agit d'une délibération importante, parce que l'on a besoin d'aller dans des écoles, et surtout que les écoliers soient confrontés aux anciens combattants et aux actifs : grâce à des associations comme l'AMMAC, on peut le faire. Il existe également un projet de conférences historiques, pour sensibiliser, cette fois-ci toutes les générations, à la marine et à la marine nationale, en particulier.

Evidemment, je vous invite à voter pour cette délibération à une association qui est également déjà très active dans l'arrondissement et qui, je l'espère, va amplifier ses activités avec de tels projets et une subvention qui n'est pas négligeable pour ce projet et ces nombreux projets pour les enfants du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Avez-vous des observations à formuler ? Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : J'aime beaucoup cette association et l'action qu'elle mène mais quand même, en tant qu'élus, il faut que nous soyons vigilants sur les deniers publics.

M. GAUGER : Tout à fait.

M. PACHECO : J'aurais besoin, tout de même, d'éclaircissements sur ce poste de 3000 euros de conférences historiques. Combien de conférences cela représente-t-il ? A quel public celles-ci s'adresseront-elles ?

M. GAUGER : Tout à fait, c'est pour cela que j'ai terminé ma présentation par le volet finance et un contrôle de la répartition de ces fonds. Il y a un projet d'un certain nombre de conférences historiques. On sait très bien que le budget n'ira pas là en grande partie : il ira surtout, je pense, dans les faits auprès de sensibilisation des scolaires, à travers ce projet de concours qui existe déjà dans d'autres arrondissements, notamment dans le 17^{ème} sur d'autres thématiques, et que nous pourrions mettre en place dans l'arrondissement.

De nouveau, je vous rejoins : les associations ne doivent pas devenir « accros » aux subventions, mais là, il s'agit d'une subvention ponctuelle pour lancer des projets concrets et nous serons vigilants, comme nous le sommes avec d'autres associations d'anciens combattants qui en bénéficient.

M. PACHECO : Pour ma part, je m'abstiens. Je connais bien l'association et j'espère qu'elle en fera bon usage. Mais il faut quand même que ce soit suffisamment étayé pour ne pas que l'on nous le reproche... C'est une association connue de l'arrondissement qui mérite d'être soutenue, mais il faut quand même être vigilants en matière de subventions. Nous avons tout de même une multiplication par 9 des subventions. Ce n'est quand même pas rien. Pour ma part, je m'abstiendrai.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Madame LECUYER.

Mme LECUYER : C'est une association que j'aime bien aussi. Mais je voulais savoir en quoi consiste l'achat des livres ? Quels sont les livres qui sont achetés ?

M. GAUGER : L'idée est, si vous avez un concours dans les écoles, il faudra remettre des prix et parmi ces prix, des livres seront remis aux élèves méritants. Si vous me demandez quel est le titre ou l'éditeur, je ne peux vous le dire. Le but est de lancer un projet avec une association : nous n'en sommes pas à faire un bilan. Nous sommes en amont d'un projet et si les élus ont des idées, ils peuvent bien évidemment me les soumettre : j'en serais ravi mais c'est rarement le cas malheureusement.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2017 DFPE 17 - Accompagnement des séparations - Subventions de 149.000 euros, conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Il s'agit d'une délibération globale, puisque nous avons une enveloppe de 149.000 euros pour un certain nombre d'arrondissements. CE qui nous intéresse, c'est évidemment pour l'association « Vie française pour la santé mentale ». Cette association agit notamment en accompagnement des familles qui sont en difficultés, notamment en raison des séparations.

Paris est la Ville où il y a de plus de séparations en France et il existe un besoin accru de ces familles d'être accompagnées, notamment en amont, avec un processus de médiation et parfois même jusqu'au bout du processus, parfois avec des familles monoparentales.

En termes de montant, le montant est de 8000 euros : nous sommes dans la continuité des années précédentes : depuis 2014, nous sommes à 8.000 euros. J'en profite pour, en notre nom à tous, remercier les docteurs et les professionnels de santé qui s'investissent au sein de cette association pour essayer d'aider ces familles en difficultés.

Evidemment, je vous invite à voter pour cette subvention.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Des observations ?

Mme LECUYER : Oui. Je suis évidemment favorable à ce que l'on accompagne des familles en difficulté mais je trouve qu'il serait bien aussi d'aider - je l'avais déjà proposé l'année dernière, il faudrait peut-être que je fasse un vœu sur ce sujet – que l'on propose à des associations de venir en mairie pour préparer au mariage, comme cela se fait dans d'autres arrondissements et d'autres mairies, les jeunes couples qui se marient. Il s'agit de la préparation au mariage civil. Cela se fait dans le 17^e, dans le 15^e ?

M. BALADI : Par quelles associations ? Depuis trois ans, nous avons fait à peu près 400 à 450 Mariages. Il y en a à peu près 300 par an. A titre personnel, j'ai reçu plus de 120 familles. Je pense donc que nous le faisons, à la demande, certes, mais nous le faisons.

Mme LECUYER : Cela vous soulagerait peut-être que des associations prennent en charge cette préparation.

M. BALADI : Quelles associations ?

Mme LECUYER : Je ne peux pas vous donner de noms mais je sais qu'il existe une association qui tourne très bien dans le 15^e arrondissement, et qui accompagne les couples en faisant la demande.

M. GAUGER : Je pense que c'est à la libre appréciation.

Mme LECUYER : Cela existe aussi dans le 17^e, ainsi qu'à la Mairie d'Asnières.

Mme d'HAUTESERRE : Chaque maire gère sa mairie comme il l'entend...

M. GAUGER : L'idée peut être intéressante à étudier mais à mon avis, il est important que cela reste à l'appréciation des officiers de l'Etat civil. S'ils considèrent qu'ils sont capables de faire cette personnalisation et cet accompagnement des mariages...

M. BALADI : Moi, je serais intéressé de savoir de quelle association il s'agit.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

2017 DASC0 8-G - Collèges publics - Participations de 199 438 euros aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017

Mme d'HAUTESERRE : IL s'agit d'une communication, donc une délibération sans vote. Il s'agit d'un projet de délibération départementale. Vous l'avez tous lu : il n'y a pas de vote.

2017 DASC0 18-G - Divers Collèges publics-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux

Mme d'HAUTESERRE : IL s'agit de la deuxième délibération départementale que vous avez lue et qui ne donne pas lieu à un vote.

2017 DASC0 54-G - Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de la troisième délibération départementale, que vous avez lue et qui ne donne pas lieu à un vote.

2017 DASES 215-G - Subventions de 718 558 euros relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations : (Aurore, Aux Captifs La Libération, Charonne, Emmaüs Solidarité et Les Enfants du Canal)

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de conventions et d'une délibération du département ne donnant pas lieu à un vote.

Nous passons maintenant aux questions déposées.

Questions orales

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Madame le Maire, le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, a décidé de donner la possibilité aux collectivités de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Quelle est votre position sur le sujet pour notre arrondissement ? Je vous en remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur le Conseiller, comme vous le savez, la réforme sur les rythmes scolaires a été mise en place à la rentrée 2013. Cette réforme, vous y étiez opposé me semble-t-il, et malgré cela, elle a été mise en œuvre.

Alors que le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER a présenté au Conseil Supérieur de l'Education Nationale un projet de décret qui permet de déroger à la semaine de quatre jours et demi, un groupe de travail au Sénat a rendu ses conclusions sur la réforme des rythmes scolaires de

2013, après six mois d'enquête. Les quatre rapporteurs demandent au Ministre de ne pas revenir en arrière et réclament une évaluation des dispositifs des rythmes actuels.

Depuis lors, la réforme est entrée dans sa phase active et pour la Ville de Paris, il n'est pas question de revenir sur cette réforme pas plus que pour la Fédération de Parents d'élèves de Paris (FCPE).

En effet, de nombreuses familles du 8^e ont inscrit leurs enfants dans les 105 ateliers ouverts dans nos écoles élémentaires et maternelles. Aujourd'hui, nous avons 1 500 enfants qui suivent les activités périscolaires du mardi et du vendredi, soit 75 % des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire dans le 8^e.

Nous avons à ce stade, peu de retours, si ce n'est l'avis de certains enseignants et parents au motif qu'ils engendrent une fatigue supplémentaire pour les enfants et aussi des observations sur la qualité des activités et sur la formation des animateurs. Cette question a d'ailleurs été évoquée récemment aux conseils d'école de Moscou et de Florence.

A cet effet, je souhaite interroger la Ville pour leur demander un bilan de l'ARE dans notre arrondissement et je ne manquerai pas de le communiquer à notre Conseil.

M. PACHECO : Madame le Maire, le décret a été signé aujourd'hui-même. Vous avez un élément de réponse. J'étais bien contre, effectivement ; j'espère qu'on va revenir en arrière. Vous avez dit que nous avons peu de retours, mais nous avons beaucoup de retours sur la fatigue des élèves, bien évidemment et de l'anarchie de l'organisation. J'espère que vous soutiendrez un retour en arrière, de manière à régler ce problème qui traîne depuis quelques années et qui coûte fort cher.

Mme d'HAUTESERRE : Bien entendu , je vous communiquerai en temps voulu la décision de la Ville de Paris en concertation avec les élus locaux, revenir à quatre jours d'enseignement par semaine. Puisque vous m'informez à l'instant que le décret a été signé aujourd'hui, j'en prends acte.

M. PACHECO : Vous pouvez donc porter ce projet, dès maintenant.

Mme d'HAUTESERRE : M. PACHECO, vous pouvez nous donner lecture de votre deuxième question.

M. PACHECO : Madame le Maire, vous venez de diffuser dans l'arrondissement un fascicule, intitulé "Le bilan de nos actions à mi-mandat". Pouvez-vous nous indiquer le coût total de cette opération destinée à faire votre propre publicité (conception, impression et portage) ainsi que les modalités de son financement ?

Je vous en remercie

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur le Conseiller, présenter un bilan de mi-mandat pour les équipes municipales, c'est une nécessité et, je vous l'accorde, une nouveauté pour le 8^e alors que toutes les communes se livrent à ce type d'exercice en province ou à Paris pour les Maires qui le souhaitent (15^e, 10^e, 11^e, etc...) et qui l'ont publié.

Aussi, je ne vois pas pourquoi le bilan de mi-mandat du 8^e arrondissement serait contraire à la règle. Un bilan de mi-mandat, contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas de la publicité, c'est d'abord l'occasion de remettre à plat la stratégie politique d'une équipe et surtout ses engagements vis-à-vis de ses administrés.

Présenter un bilan permet de revenir sur les engagements de campagne, constater la réalisation, totale ou partielle, des promesses faites avant l'élection, et préparer ou redéfinir les actions à venir.

Cet exercice, sur lequel je m'étais d'ailleurs engagée, au début de mon mandat, n'est ni plus ni moins qu'une pratique de la démocratie au sein d'une collectivité.

Les retours des administrés du 8^e sur ce bilan ont été très positifs, car ils y ont trouvé des informations objectives et précises, sur des sujets qui les concernent au quotidien et sur lesquels ils sont particulièrement demandeurs.

Ce bilan est financé sur la dotation d'animation locale de l'état spécial qui permet, notamment, à chaque arrondissement d'assumer toutes les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement.

Le coût se répartit comme suit : 4 740€ pour l'impression, 3 128€ de réalisation et 1 497€ pour la distribution, sachant que ce document est édité à 30 000 exemplaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. PACHECO : J'ai un droit de suite. Bien évidemment, vous êtes favorable à votre bilan : je pourrais le démonter point par point, mais ce n'est pas le lieu.

M. BALADI : Vous pouvez le démonter ? De la part d'un élu qui n'était pas présent au Conseil ? Qui était dans les coursives la dernière fois ? Nous n'avons pas pu délibérer en séance faute de quorum, alors que, Monsieur PACHECO, Présenter un bilan c'est important pour l'information des électeurs, des habitants.

M. PACHECO : Je répondrai tout à l'heure.

M. BALADI : Ecoutez, vous n'étiez pas là. On a été élu pour servir les habitants, pour représenter les habitants.

M. PACHECO : C'est bien ce que je dis : il n'y a que Madame le Maire dans ce prospectus et aucun de ses adjoints.

Mme d'HAUTESERRE : Il ne vous a pas échappé que nous étions en période électorale, Monsieur PACHECO ?

M. PACHECO : Vous l'avez diffusé après, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Ah non, pas du tout ? Je suis désolée : le document a été diffusé avant.

M. PACHECO : Le document a été diffusé avant ? C'est intéressant, Madame le Maire. Vous soutenez un candidat, je vous le rappelle.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Vous noterez que je n'ai pas diffusé le nom du candidat

M. PACHECO : Non, je suis d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO ? vous qui avez fait 1,92 % aux dernières élections législatives, et qui avez été soutenu par le Maire sortant...

M. PACHECO : Non, Madame le Maire, on va rectifier : un, je n'étais pas soutenu par le Maire sortant. En revanche, Madame le Maire, vous avez soutenu un candidat ici, qui a fait à peu près le même nombre de voix dans le 8^{ème} que moi-même il y a cinq ans. Cela peut se vérifier.

M. BALADI : Non, cela est factuellement faux, Monsieur PACHECO.
[Brouhaha]

M. PACHECO : Dites-moi ?

M. BALADI : J'ai fait 1093 voix et vous aviez fait moins de 800 voix.

M. PACHECO : Avec le soutien du Maire de l'arrondissement...

Mme d'HAUTESERRE : On va avancer sur le sujet...

M. BALADI : Ce qui est factuel c'est que vous êtes élu conseiller d'arrondissement dans le 8^e et que vous n'êtes pas venu au Conseil d'arrondissement alors que vous étiez dans les couloirs et que vous aviez le pouvoir de Madame Sophie BOYER-CHAMARD.

M. PACHECO : Je peux répondre immédiatement ou je répondrai tout à l'heure.

Mme d'HAUTESERRE : On va clore le sujet

M. PACHECO : Je répondrai tout à l'heure.

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons une question de Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Lors du Conseil d'arrondissement en date du 29 novembre 2016, concernant de nombreux programmes de logements sociaux, je vous interpellais sur le fait que ces programmes ne prévoyaient pas de logements intermédiaires en nombre suffisants comme le permettait la loi.

J'avais émis le souhait que vous puissiez porter un vœu au conseil de Paris en ce sens afin de défendre une vision équilibrée du logement dans ces nouveaux programmes de la ville.

J'ai appris que lors du dernier conseil de Paris, ce vœu était inscrit à l'ordre du jour, mais il semblerait que vous étiez absente au conseil de Paris le 6 juin lors de l'examen de la 5^{ème} commission. Ce vœu n'a donc pu être ni présenté ni défendu, d'autant plus que vous n'aviez pas souhaité y associer le groupe les Républicains et qu'aucun élu n'a donc pu le porter.

En conséquence, pourriez-vous nous communiquer la position de l'exécutif parisien sur ce sujet à savoir en particulier sur le classement des logements du 12 rue de Monceau et du 27 rue de Constantinople en PLS.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère,

Oui, c'est vrai, je le reconnais, je n'ai pas pu être présente pour défendre ce vœu car j'ai dû revenir pour célébrer un mariage.

Je réponds en même temps à la question que vous avez évoquée dès le début de ce Conseil : la raison pour laquelle je ne dépose pas beaucoup de vœux, Madame DESBONNETS, c'est parce qu'il faut être sur place pour les défendre sinon ils ne sont pas présentés.

Mme DESBONNETS : Mais vous faites partie d'un groupe, Madame.

Mme d'HAUTESERRE : Ce groupe-là n'existe pas pour moi, c'est une vœu que j'ai déposé...

Comme vous le savez certainement, face au nombre croissant de demandes de logements dans le 8^e arrondissement, 1 178 à ce jour, et au fait qu'une grande partie de ces demandeurs, que je rencontre régulièrement à la Mairie, sont issus des classes moyennes, j'ai déposé un vœu au Conseil de Paris relatif à la réalisation, dans notre arrondissement, de logements de catégorie PLS, ce qui veut dire des Prêts Locatifs Sociaux.

Cette intervention au Conseil de Paris s'appuie sur la réalisation de logements au 27 rue de Constantinople, dans la Zac Beaujon, lots 6 et 7, ainsi qu'au 12 rue de Monceau. Ces logements devraient être livrés dans les deux ans qui viennent. C'était donc le moment opportun d'intervenir auprès de la Mairie centrale.

Ce vœu devait passer le mercredi 7 juin dans la matinée comme me l'a indiqué la Secrétaire générale en charge du Conseil de Paris, il est passé le mardi 6 juin dans la soirée.

Je représenterai ce vœu au prochain Conseil, dans les mêmes conditions et ne manquerai pas de vous communiquer la réponse de l'exécutif parisien, qui normalement, devrait être positive.

Mme DESBONNETS : Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER.

Mme Catherine LECUYER : J'en profite : l'association qui prépare aux mariages civils s'appelle Cap Mariage, dans le 15^e arrondissement.

Madame le Maire,

Nous avons appris avec surprise par le biais de votre bilan de la mi-mandature 2014/2017, que vous vous réjouissiez de la restauration des six fontaines des Champs-Élysées pour laquelle vous aviez œuvré, nous dites-vous. Vous évoquez d'ailleurs de nombreux entretiens avec la Maire de Paris pour y parvenir.

Je souhaite donc savoir pourquoi les élus du 8^e arrondissement n'ont pas été associés à cette réflexion, quel a été le mode de sélection des artistes et en quoi vous avez été partie prenante de ce projet qui se révèle, au final, loin de la restauration des fontaines d'origine initialement annoncée.

Il s'agit en effet une fois de plus d'une création comme la Maire de Paris en a l'habitude (on pense en particulier aux kiosques) c'est-à-dire sans aucune envergure, pas à la hauteur de l'avenue des Champs-Élysées, pour un budget conséquent de 4 millions d'euros, soit l'équivalent d'1/3 du budget investi dans la restauration de nos églises du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Merci, Madame LECUYER.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis de la restauration des six Fontaines des Champs-Élysées et je dirai même : enfin !

Oui, j'y ai œuvré, comme mon prédécesseur depuis 1998 cela ne vous a pas échappé, date où elles ont été vandalisées lors de la Coupe du Monde de foot.

Pour mémoire, ce projet faisait partie de nos propositions de campagne, liste sur laquelle vous figuriez, il me semble.

Enfin, il me semble nécessaire aussi de vous rappeler que notre Conseil, dans sa séance du 23 mars 2016, a été saisi d'un projet de délibération, la DPA 13, qui portait sur la restauration des Fontaines avec une convention mécénat de compétence avec Eau de Paris. Cette délibération a été votée par notre Conseil à l'unanimité.

Vous qualifiez la qualité de l'œuvre retenue de « sans envergure » ! C'est votre point de vue. La Commission des Sites appréciera votre jugement.

Depuis mon élection, j'ai effectivement saisi à plusieurs reprises la Maire de Paris pour lui demander de procéder à la restauration de ces fontaines. Souvent, j'ai été interpellée, à chaque sortie, dans le quartier là-bas, par une personne ici présente, qui me demandait quand ces fontaines allaient pouvoir être remises en eau.

En mai 2015, la ville de Paris a créé un fond de dotation qui s'appelle le Fonds pour Paris, dédié à la recherche de financements privés pour la restauration du patrimoine parisien et l'émergence de l'art contemporain. D'ailleurs, dans le compte rendu de la séance du 23 mars 2016, vous avez remercié chaleureusement les mécènes.

Parmi les projets qui ont été choisis par le Conseil d'Administration du Fonds pour Paris et suite à mes entretiens avec la Maire de Paris, le projet de restauration des Fontaines a été validé.

Le Fonds pour Paris est une structure privée : cela ne vous a pas échappé. Il a donc cherché les mécènes et les artistes pouvant répondre à cette commande. L'objectif du Fond est bien de dynamiser le patrimoine en le faisant dialoguer avec l'art contemporain.

De plus, l'histoire des Fontaines du rond-point des Champs-Élysées sur laquelle il est basé a toujours montré qu'au fur et à mesure des années, elles ont été le lieu de démonstration d'un savoir-faire moderne. Lorsque les Fontaines d'origine, créées à la fin du XIXe siècle par Alphand ont été détruites, c'est Lalique, *designer* contemporain de l'époque qui a réalisé les nouvelles Fontaines. Histoire qui s'est répétée à la fin des années 1950 avec les nouvelles Fontaines de Max Ingrand, venant remplacer celles de Lalique. C'est donc tout naturellement que le Fonds s'est tourné vers des *designers* contemporains.

Le choix a été fait par le Conseil d'Administration, qui a tout pouvoir sur cette question, et validé ensuite par la Maire de Paris.

J'ai été informée immédiatement de cette validation par les services de la Mairie de Paris le 23 mars 2017. Le Préfet de Paris a réuni une Commission des Sites à laquelle j'ai participé. Le projet des Fontaines a été validé par la Commission des Sites qui regroupe 30 personnes dont les Architectes des Bâtiments de France, l'Inspection des Sites, le Préfet de Paris, des élus de la Ville et des membres d'associations du patrimoine. Cette proposition a été validé à la quasi-unanimité, avec une abstention.

Mme LECUYER : Quatre abstentions et deux votes contre : j'ai le rapport sous les yeux.

Mme d'HAUTESERRE : Personnellement, c'est ce que l'on m'a indiqué le jour du vote. Quoi qu'il soit, le projet a été voté..

Enfin, il est important de rappeler que l'intégralité des fonds nécessaires à cette restauration et création, à savoir 4 millions d'euros, ont été levés par le Fonds pour Paris auprès de mécènes privés dont les Galeries Lafayette, Dassault et Eau de Paris.

Le calendrier des travaux sera la suivant :

- de septembre 2017 à 2018 : 12 mois de travaux de canalisations souterraines,
- Automne 2018 : normalement, nous devrions inaugurer ces fontaines.

Merci de votre attention.

Mme LECUYER : J'ai un droit de suite. Je voulais juste dire que je suis surprise du projet en tant que tel. Je trouve que l'on a manqué d'ambition pour ces fontaines qui, à l'origine, étaient absolument magnifiques. En lisant le rapport de la commission des Sites, il est très étonnant de voir que finalement, la plupart des intervenants n'ont pas du tout été associés au choix du *designer* qui a réalisé le projet. Vous avez l'architecte des Bâtiments de France, Madame COMBIN, qui dit qu'elle n'a pas été associée, pas plus que l'inspecteur des sites.

Mme d'HAUTESERRE : Ni moi d'ailleurs comme je l'ai dit lors de cette commission.

Mme LECUYER : Parmi les cinq candidats. Elle dit que c'est à une réunion à l'Hôtel de Ville qu'elle a découvert le projet. Vous avez également un autre intervenant qui dit : « *bien que membre de l'observatoire de Paris, j'ai découvert le projet par la presse etc.* ». Tout le monde témoigne du fait que...

Mme d'HAUTESERRE : Tout le monde a voté pour.

Mme LECUYER : Non, tout le monde n'a pas voté pour.

Mme d'HAUTESERRE : A la majorité, le dossier a été voté.

Mme LECUYER : Mais, Madame le Maire, il faut que vous ayez de l'ambition, dans notre arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Ah bon ? Et vous, quelle est-elle votre ambition ?

Mme LECUYER : Ces fontaines, ce qu'on a vu, le rendu de ce qui va être produit n'est pas à la hauteur. Vous-même avez dit dans la presse que vous aviez été déçue du résultat quand vous avez vu les photos.

Mme d'HAUTESERRE : Non, je n'ai pas dit que j'étais déçue : j'ai dit que je n'avais pas été consultée et que la Mairie de Paris n'avait pas l'intention de me consulter...

Mme LECUYER : Vous avez...

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, Madame. SI vous devez être une bonne conseillère, vous ferez le travail d'une conseillère.

Mme LECUYER : Mais, Madame, je fais le travail d'une conseillère : nous avons de l'ambition dans notre arrondissement : c'est le patrimoine du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Dans ce cas, si vous avez autant d'ambition pour l'arrondissement dans lequel vous n'habitez pas, vous devriez faire des vœux...

Mme LECUYER : Quel est le rapport ?

Mme d'HAUTESERRE : Parce que vous ne connaissez pas l'arrondissement, Madame.

Mme LECUYER : Mais Madame le Maire, vous le connaissez ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

Mme LECUYER : Allez rencontrer les habitants du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, je vous montrerai les courriers qu'ils m'envoient.

Mme LECUYER : J'en suis ravie mais je ne vois pas le rapport : là on parle du fond.

Mme d'HAUTESERRE : Moi, je dis simplement quant au fond, qu'il y a une commission des sites, qu'une réunion a été faite devant le Préfet : même s'il y a deux voix contre, le projet a été voté. Nous sommes en démocratie, à partir du moment où le projet a été voté, il faut l'accepter ! Ce n'est pas de l'argent public, c'est de l'argent privé. Cela fait depuis 1998 qu'on attend cette réfection.

Mme LECUYER : Je suis ravie que l'on mette à la main à la pâte pour ces fontaines : ce n'est pas le problème.

M. BALADI : Je peux vous dire qu'à l'époque, Lalique, comme Haussmann, étaient considérés comme de l'art moderne... Je pense qu'il ne sert à rien de polémiquer et qu'on serait preneurs d'avoir peut-être un contre-projet concret.

Mme LECUYER : Tout à fait : il serait intéressant que l'on puisse débattre ici du projet en tant que tel.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER ? Vous avez une autre question, un vœu me semble-t-il ?

Mme LECUYER : Oui, un vœu qui est relatif au centre d'hébergement d'urgence qui se trouve au 25/27 rue de Constantinople. Un certain nombre d'habitants du quartier et de commerçants nous ont fait part de leur inquiétude et de leurs interrogations par rapport à ce centre d'hébergement d'urgence. Mon vœu, qui correspond finalement à une demande des habitants qui est revenue très régulièrement, est une réunion d'information.

M. BALADI : Quelle demande ? En effet cela nous intéresserait beaucoup : c'est un vœu dont on peut délibérer.

Mme LECUYER : Ce sont des rencontres avec les habitants du 8^e arrondissement, qui habitent rue de Constantinople, qui habitent rue du Rocher, la pharmacienne de la rue du Rocher, vous avez des gens qui habitent rue de Naples... Je vais vous lire le vœu : ce sera plus clair, ainsi :

- Considérant l'inquiétude et le grand mécontentement de nombreux habitants et commerçants du quartier Rocher suscitée par l'arrivée du centre d'hébergement d'urgence du 25/27 rue de Constantinople,
- considérant la durée d'installation de ce centre, annoncée dans votre édito de février comme très provisoire puisque motivée par le plan grand froid,
- considérant que dans le même temps vous nous évoquiez une convention signée entre la mairie de Paris et Aurore pour une durée de 2 ans,
- considérant que lors de l'examen de cette convention, je vous ai fait remarquer à l'époque qu'aucune durée n'était précisée,
- considérant le manque total d'information de la mairie sur le mode de fonctionnement du Centre auprès des riverains,
- considérant la création de véritables fenêtres en remplacement de vitres opaques inamovibles à l'arrière du 25/27 rue de Constantinople,
- considérant que ces ouvertures n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les habitants du 18 rue de Naples qui se trouvent donc désormais avec des vues directes dans leur copropriété et potentiellement un accès à certains appartements par le biais des terrasses, ce qui peut poser des problèmes de sécurité,

J'émetts le vœu qu'une réunion d'information soit organisée rapidement par la mairie du 8^e arrondissement, avec l'association Aurore, qui est une association remarquable par ailleurs, et les riverains afin d'explicitier le devenir de ce centre d'hébergement d'urgence et de recueillir l'avis des habitants du quartier.

Ce n'est pas polémique.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais vous répondre, Madame la Conseillère. Dois-je vous dire que je me suis rendue sur place et rencontré les commerçants qui aident les nouveaux arrivants en leur apportant du pain et autre alimentation ?

Je n'ai pour ma part reçu aucun mécontentement de riverains à l'exception de deux personnes propriétaires de biens dans l'immeuble mitoyen qui redoutaient des nuisances et m'interrogeaient sur la nature des travaux engagés dans ce bâtiment.

Sur le lien avec les habitants et le voisinage, l'association Aurore a eu des échanges avec les habitants et les syndicats inquiets de l'arrivée de ces personnes dans ce CHU.

Les habitants vivant dans les immeubles jouxtant le site ont formulé des inquiétudes quant aux nuisances visuelles de voisinage. Aurore n'a, semble-t-il, pas touché à la façade et les fenêtres sont situées à plus de 3 mètres du sol et servent essentiellement d'aération.

Aurore attendait la fin de la montée en charge pour ouvrir le centre aux habitants. Une journée « porte-ouverte » est prévue en juillet afin de présenter les structures par l'association et de répondre aux questions légitimes des habitants.

Dès réception de leurs doléances, la Ville a été saisie et des inspecteurs missionnés pour se rendre sur place. J'attends le retour de cette enquête que je communiquerai aux riverains, bien entendu.

Cette installation, je le rappelle, a été faite sans que je sois consultée ni associée préalablement. Toutefois, dès que j'ai eu tous les éléments en ma possession, je pense avoir fait preuve de la plus grande transparence en informant tous les habitants du 8^e arrondissement *via* le journal « Paris Huitième ». Ce journal est diffusé dans les boîtes à lettre des habitants de l'arrondissement.

Aussi, cette situation, bien qu'elle ne soit pas de notre fait, doit être accompagnée avec pragmatisme, compréhension, vigilance et écoute.

Les petites polémiques auxquelles vous vous livrez n'ont pas leur place ici. Comme vous le savez sans doute, en période électorale, le devoir de réserve imposé aux fonctionnaires ne nous a pas permis d'organiser de réunion publique entre le 24 mars et le 18 juin 2017. En effet, pour la transparence, j'ai souhaité que le Cabinet de Madame VERSINI soit présent.

Je suis en contact permanent avec l'association Aurore qui est à l'écoute comme cela a été le cas pour l'immeuble rue Saint-Pétersbourg, sans qu'il n'y ait eu aucun incident à déplorer au cours de l'occupation de cet immeuble pendant une période de deux ans.

Il en sera de même, je l'espère, pour le 25/27 rue de Constantinople et j'y veillerai.

Je demanderai à la rentrée de septembre à Madame Dominique VERSINI, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Solidarité, des Familles, de la petite Enfance, de la Protection de l'Enfance, de la Lutte contre l'Exclusion et des Personnes âgées, et à l'association Aurore de nous faire un point de la situation.

Une réunion publique dans le cadre du Conseil de quartier sera organisée avec la présence des responsables de l'association Aurore, des riverains et des commerçants.

Je vous demande donc de retirer votre vœu, ayant répondu à votre souhait d'organiser une réunion publique à la rentrée prochaine.

Mme LECUYER : Alors pourquoi disiez-vous que j'ai polémique ? En effet, vous allez exactement dans le sens de ce que je viens de dire.

Mme d'HAUTESERRE : Donc tout va bien.

Mme LECUYER : Pourquoi dites-vous que je polémique ? Excusez-moi, je ne comprends pas bien. D'autre part, j'ai des photos, quand même, puisque vous évoquez le fait qu'il n'y a pas eu d'ouverture : les riverains m'ont envoyé des photos. Je pensais qu'ils vous les avaient envoyées en parallèle. Vous dites que vous êtes allée voir les riverains en question : voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis allée voir les riverains, l'association, le boulanger situé en face, qui était très content de donner des croissants, du pain, aux arrivants.

Mme LECUYER : Si vous n'avez que deux personnes qui ont manifesté ...

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons eu deux personnes, dont un des propriétaires de biens.

Mme LECUYER : Nous avons eu beaucoup de retours d'inquiétudes. Voilà. Je suis ravie que vous vous organisiez.

Mme d'HAUTESERRE : Les inquiétudes sont légitimes ; Il s'est avéré qu'en période électorale, nous n'avons pas pu tenir de réunion publique ; A la rentrée, comme je vous l'ai dit, nous aurons une réunion publique à laquelle seront invités les commerçants, le CCQ Europe, et tout le monde sera informé de l'avancement du projet en toute transparence.

Mme LECUYER : J'en suis ravie, mais je maintiens mon vœu. J'espère que vous n'allez pas voter contre mon vœu, alors que vous répondez que vous allez faire ce que je demande.

Mme d'HAUTESERRE : Justement, je vous demande de retirer votre vœu...

Mme Catherine LECUYER : Non, je ne le retire pas.

Mme d'HAUTESERRE : C'est très bien, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

A LA MAJORITE (3 voix), le conseil du 8^e arrondissement rejette ce vœu

Suffrages exprimés **POUR** le vœu : **2** (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le vœu : **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER)

ABSTENTIONS 3 : (M. Marc PACHECO et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Je vous donne le programme des rendez-vous.

M. GAUGER : Il reste encore des choses, Madame le Maire : le droit de réponse. En effet, Monsieur BALADI...

M. PACHECO : Je réponds rapidement. Madame le Maire, à de nombreuses reprises, notre Conseil d'arrondissement n'a pu se tenir, faute de quorum. C'est le signe que vous avez perdu le soutien de votre propre majorité ; Or vous déclarez dans l'édito du journal Paris de ce mois : « *je tiens à saluer le travail quotidien des élus, leur assiduité au Conseil d'arrondissement et leur engagement à mes côtés* ». ».

Mme d'HAUTESERRE : Ah, ce qui n'est pas votre cas ?

M. PACHECO : Je termine. Cet aveuglement, ou cette tentative de dissimuler la réalité donne raison à ceux qui ne vous accordent plus leur confiance. L'absence de quorum la semaine dernière a été une nouvelle preuve éclatante que vous n'avez plus le soutien d'une majorité des élus. Telle était la réponse que je voulais apporter.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO, il ne vous a pas échappé que vous avez monté un putsch dès le lendemain de mon élection en 2014 et que j'ai dû pendant deux ans et demi gérer avec des personnes qui me sont hostiles dès mon élection.

M. PACHECO : C'est une déclaration d'intention.

Mme d'HAUTESERRE : Non ce n'est pas une déclaration d'intention c'est une réalité. Avec l'ancien député vous aviez tenté un putsch et une personne présente ici ce soir, en est témoin. Depuis deux ans et demi, je dois gérer cette mairie avec l'opposition de certains élus de ma liste. Que Madame BARLIS soit une opposante, c'est normal parce qu'elle n'a pas la même étiquette politique que la mienne. En revanche, que j'aie des gens qui se sont battus pour être sur ma liste s'opposent parce ce que j'arrive à obtenir des résultats pour l'arrondissement. ...

Mme DESBONNETS : On n'oublie pas que l'on vous a élue comme Maire, Madame.

Mme d'HAUTESERRE : Oui. A mon avis, le 13 avril, vous m'avez élue parce que vous m'avez fait confiance, non ?

Mme DESBONNETS : Justement.

Mme d'HAUTESERRE : Le bilan de mi-mandat parle de lui-même

Mme DESBONNETS : Ah, çà ; il parle...

Mme d'HAUTESERRE : Est-ce que oui ou non, il y a eu des avancées ? Est-ce que oui, ou non, par rapport à l'ancienne mandature, nous avons obtenu des moyens pour fonctionner ? Oui ou non ? il y a eu plus de 18 millions qui ont été accordés par la Ville pour que l'on fonctionne, par rapport aux 2 millions qui ont été accordés à la précédente équipe municipale. Je ne sais pas, je ne suis peut-être pas une grande mathématicienne mais on sait compter quand même ! Aujourd'hui, quand tout le monde se dit « Macron-compatible » et que vous me reprochez, à moi de gérer la municipalité en étant à l'écoute et en votant des délibérations qui vont dans le bon sens, dans l'intérêt commun.

M. PACHECO : Madame le Maire, si vous aviez été pro-Macron, vous n'auriez pas soutenu un candidat contre celui de Monsieur MACRON.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai un principe dans la vie, je suis loyale et fidèle envers Monsieur Vincent BALADI et Monsieur Grégoire GAUGER car quand vous étiez en train de monter votre « putsch » contre moi et qu'ils ont subi des pressions terribles pour vous rejoindre, ils me sont restés fidèles. Moi j'ai une éthique de vie : ceux qui me sont restés fidèles, je leur reste fidèle. J'ai soutenu Vincent dès qu'il me l'a demandé suite à l'abandon du député sortant. Quand Monsieur MAILLARD a été pressenti, j'ai appelé Vincent pour lui dire qu'un candidat pour Macron serait investi. Depuis six mois, je lui avais dit que Macron serait non seulement Président, mais aurait également la majorité au parlement. Mais Vincent a quand même voulu y aller et je l'ai largement soutenu. Mais vous avez vu ce soir que Sylvain MAILLARD est venu en ami à la Mairie.

Mme DESBONNETS : C'est un ami de tout le monde.

Mme d'HAUTESERRE : Peut-être mais, en tout cas, je pense que c'est bien qu'il soit venu pour se présenter aux administrés.

M. PACHECO : Je réponds, puisque là, vous m'accusez de putsch etc. Deux choses...

M. BALADI : C'est factuel. C'était dans *Le Parisien*.

M. PACHECO : Non. Si c'est dans la presse, c'est ce que ce doit être vrai...

M. BALADI : On a des preuves.

M. PACHECO : Ce ne sont que vos preuves. La réalité, c'est que notre décision est peut-être prise par l'équipe. Je vous rappelle que des pressions étaient exercées dans l'autre sens, bien évidemment, pour que vous soyez élue. Deuxième chose, concernant le budget : ce sont essentiellement des travaux de rénovation de l'église Saint-Augustin et de l'église Saint-Philippe-du-Roule. Rappelez-moi quand ces deux édifices se sont dégradés au point que les travaux sont devenus totalement urgents et impossible à reporter ? C'était au début de votre mandature. Donc en fait, vous intégrez dans ce budget des choses qui sont totalement obligatoires. La Ville devait mener ces travaux...

Mme d'HAUTESERRE : Et une école aussi, Monsieur, il ne vous a pas échappé que dans le PIM, la Ville a quand même voté plus de 6 millions pour réaliser une école.

M. PACHECO : En tout cas, sur ces deux sommes principales, vous voyez bien que c'était une nécessité. C'est aussi et surtout que la mandature précédente n'avait pas entretenu les édifices. Cela aurait d'ailleurs peut-être coûté moins cher de les entretenir que de réaliser des travaux, même monumentaux, une fois que les choses s'étaient totalement dégradées. Donc la réalité c'est qu'effectivement, les travaux sont devenus urgents et totalement obligatoires au moment où vous êtes arrivée. Donc intégrer cela comme, en fait...

Mme d'HAUTESERRE : Cher Monsieur, vous savez très bien comment cela s'est passé : vous avez été adjoint de Monsieur LEBEL et avec son adjoint, il y avait une personne qui s'appelle Martine MERIGOT DE TREIGNY qui était Conseillère de Paris. Ok ? Moi, je n'invente rien. Si vous voulez bien reprendre les vœux qui ont été déposés par François LEBEL et Martine MERIGOT : tous les vœux ont

été rejetés. Et vous savez bien pourquoi ? Parce qu'à l'époque Monsieur LEBEL et ses adjoints étaient en opposition frontale avec le Maire de Paris : chaque fois qu'il y avait un vœu qui arrivait du 8^e arrondissement, une demande ou un dossier c'était « non, non et non ». Je n'ai rien inventé : j'ai été au groupe UMP entre 2002 et 2008 et j'ai vu comment les dossiers ont été traités. Et quand je suis devenue Maire, je n'ai pas voulu suivre l'exemple ni la même façon de gérer cette municipalité. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de déjeuner avec François LEBEL qui a reconnu que j'ai bien géré la Mairie. Le but est d'obtenir des résultats et c'est ce que j'ai fait pour l'arrondissement.

M. PACHECO : Vous avez cité un exemple, je vous ai répondu.

M. GAUGER : Je demande la parole.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez la parole, et après, on y va, il est tard.

Mme DESBONNETS : Non, après, moi, je finis...

M. GAUGER : Je vais être très bref, parce que je ne veux pas que l'on prenne en otages les fonctionnaires, évidemment. Monsieur PACHECO a parlé de sa présence aléatoire au Conseil d'arrondissement. La semaine dernière, vous étiez dans cette cour, puis vous êtes reparti : c'est votre droit. J'aimerais simplement rappeler à tous les conseillers qui, comme moi, comme nous tous, sommes autour de cette table, que siéger ici, c'est un droit ou un devoir : je pense que c'est un devoir, un devoir que l'on doit aux habitants du 8^e qui nous ont élus, qu'ils aient voté pour nous ou contre nous, un devoir pour les fonctionnaires qui nous épaulent durant cette mandature. Que l'on soit d'accord ou pas d'accord, on a le droit de s'exprimer ici et de défendre ses positions, Mais je pense qu'être présent ou, lorsque l'on est absent de juste prévenir, est une question de respect, si ce n'est d'éducation envers les institutions. Et par ce type de comportements qui, par certains sont vus comme du mépris, je dis bien du mépris envers les institutions et envers les habitants, vous discréditez la classe politique, et on voit que cela entraîne des extrêmes. Donc j'espère que l'on va revenir à quelque chose de plus constructif autour de cette table. Je le souhaite vraiment et je ne pense pas être le seul à le souhaiter.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous donne les prochains rendez-vous pour libérer les personnes qui souhaitent partir.

- Le mardi 4 juillet, à 18h00, en salle des conférences : réunion publique sur la réalisation de l'immeuble INPI Saint-Pétersbourg ; cela devrait intéresser tout le monde ;
- Le mercredi 12 juillet, à 18h00 : vernissage et exposition France-Colombie ;
- Le samedi 22 juillet, à 14h00 : arrivée des cyclistes « Donnons des ailes aux vélos », dans la cour de la mairie, dans le cadre du Tour de France qui arrivera le dimanche sur les Champs-Élysées ;
- Le vendredi 25 août, à 12h00 : commémoration de la libération de Paris dans la cour de la mairie ;
- Le samedi 9 septembre 2017 : fête des associations.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir pour un prochain Conseil d'arrondissement le mardi 12 septembre, à 19h00.

Mme DEBONNETS : Donc je reprends la parole...

Mme d'HAUTESERRE : La séance est terminée.

Mme DESBONNETS : Ah, vous refusez ostensiblement que je prenne la parole ? J'en prends bonne note.

Mme d'HAUTESERRE : Cela fait deux heures que cela dure.

Mme BARLIS : Madame, je ne veux pas me mêler de vos affaires, mais alors là, je suis choquée. Vous lui avez dit qu'elle aurait la parole à la fin.

Mme d'HAUTESERRE : Si vous n'êtes pas contente, c'est la même chose. Est-ce-que vous avez vu l'heure ? Il est 21 h 00. Nous avons les uns et les autres des obligations.

Mme BARLIS : Mais Madame, il y a des conseils qui se terminent à minuit ou à 1h00 du matin.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous n'avez pas à me dire ce que je dois faire, vous ne tenez pas mon agenda, j'ai des obligations prévues de longues dates, maintenant je dois partir.

Mme BARLIS : Je suis choquée.

Mme d'HAUTESERRE : Eh bien restez choquée.

Mme DESBONNETS : Et après on a des leçons de morale de son équipe.

Mme d'HAUTESERRE : Vous n'aviez qu'à être là la semaine dernière comme c'était initialement prévu.

Mme DESBONNETS : Il y a peut-être des raisons pour lesquelles je n'étais pas là, chère Madame. Si vous étiez charmante, on serait tous là.

Brouhaha....

Mme BARLIS : Vous ne répondez pas aux questions, vous empêchez les gens de parler, on est où ?

Mme d'HAUTESERRE : On est dans le 8^e arrondissement. Allez voir dans les autres arrondissements comment sont traités les élus de l'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h



Jeanne d'HAUTESERRE